**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L’ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D’ENSEIGNEMENT**

**communications internes et externes**

**ENSEIGNEMENT supérieur de type court**

DOMAINE : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

|  |
| --- |
| **CODE : 71 57 08 U32 D2** |
| **CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702** |
| **DOCUMENT DE REFERENCE INTER - RESEAUX** |

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 décembre 2019,**

**sur avis conforme du Conseil général**

|  |
| --- |
| **communications internes et externes****enseignement supérieur de type court** |

1. **FINALITES DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**
	1. **Finalités générales**

Conformément à l’article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d’enseignement doit :

1. concourir à l’épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l’enseignement et d’une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.
	1. **Finalités particulières**

L’unité d’enseignement vise à permettre à l’étudiant :

1. de développer et de mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des plans de communication interne et externe ;
2. de développer:
* une réflexion critique par rapport au traitement de l’information et de la communication,
* des attitudes déontologiques en rapport avec les informations traitées,
* des compétences d’autoformation dans le domaine informatique.
1. **CAPACITES PREALABLES REQUISES**
	1. **Capacités**

*Dans le respect des règles orthographiques et syntaxiques et suivant les consignes données, mettre en œuvre au moins une capacité parmi les suivantes* :

1. *à partir d’une communication orale de dix minutes, portant sur un sujet d’intérêt général, technique, scientifique, social, ou économique,*
* produire un rapport écrit de synthèse adapté au destinataire du message, celui-ci lui ayant été spécifié ;
* produire un résumé et un commentaire critique ;
* élaborer un exposé limité à deux minutes mettant en évidence l’essentiel du message entendu ;
1. *à partir d’une communication écrite d’environ 5 pages A4 dactylographiées portant sur un sujet d’intérêt général, technique, scientifique, social ou économique,*
* produire un résumé et un commentaire critique ;
* extraire des éléments significatifs du message et justifier son choix ;
1. *face à un ensemble de communications écrites portant sur un même sujet,*
* produire une synthèse mettant en évidence les différences ou les complémentarités des différents auteurs en explicitant leur argumentation spécifique ;
* produire une argumentation personnelle sur le sujet.
	1. **Titre pouvant en tenir lieu**
* soit un diplôme de bachelier ou de master dont la liste est définie et tenue à jour par le Gouvernement, après consultation de l’ARES (Académie de Recherche et d’Enseignement Supérieur),
* soit un diplôme délivré en Communauté flamande ou germanophone similaire à un diplôme contenu dans la liste dont question supra,
* soit un diplôme étranger reconnu équivalent à un diplôme contenu dans la liste dont question supra.
1. **ACQUIS D’APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l’étudiant sera capable,**

*en étant sensible à la charte de l'économie sociale et dans le respect des prescrits légaux en vigueur,*

*à partir d’une situation de gestion d’une entreprise d’économie sociale,*

1. d’identifier la politique et la stratégie de communication de l’entreprise ;
2. de concevoir un projet de communication impliquant le recours aux TIC ;
3. de le justifier et d’identifier les supports de communication nécessaires à sa mise en œuvre ;
4. de le présenter en utilisant les médias adéquats.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

1. le degré de pertinence de la justification,
2. le niveau de clarté et de qualité de la présentation,
3. le niveau adéquat de recours aux TIC.
4. **PROGRAMME**

*En étant sensible à la charte de l’économie sociale et dans le respect des prescrits légaux et de la déontologie,* *à partir de situations de gestion d'entreprises d’économie sociale, et en utilisant les médias adéquats,*

**l’étudiant sera capable**

1. de mettre en œuvre une méthode cohérente d'analyse des besoins ;
2. d'appréhender les moyens techniques les plus adéquats en vue d'établir une politique et une stratégie de communication interne et externe pertinentes et efficaces ;
3. d'analyser les moyens techniques et humains à mettre en place suivant les technologies employées et d'en élaborer un cahier des charges ;
4. d'organiser et de gérer les projets impliquant des actions de communication ;
5. d'identifier et d'analyser la communication médiatisée et d’envisager les conséquences éventuelles de son développement ;
6. d'utiliser les moyens informatiques adéquats et pertinents au développement de situations de communication données et d’en justifier le choix ;
7. d'identifier les compétences d’autoformation à acquérir pour une utilisation efficace des TIC.
8. **CHARGE DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L’expert devra justifier de compétences particulières issues d’une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

1. **CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

1. **HORAIRE MINIMUM DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| * 1. **Dénomination du cours**
 | Classement | Code U | Nombre de périodes |
| Communications internes et externes | CT | B | 48 |
| * 1. **Part d’autonomie**
 | P | 12 |
| **Total des périodes** |  | **60** |